

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 AVRIL 2023

LISTE ETABLIE PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE  
DES DECISIONS DELEGUEES AU TITRE  
DE L'ARTICLE R 123-21  
(Code de l'Action Sociale et des familles)

Référence : délégations délibérées en Conseil d'Administration du 3 juillet 2020

Date de l'acte	Numéro d'ordre	Titre de la décision	Incidence financière
14/03//2023	N° 2023-04-1	Convention pour la mise en place de séances de découverte et de sensibilisation aux activités de jardinage et à l'environnement auprès des enfants de la crèche familiale FARANDOLE entre l'association « <b>VENT D'OUEST</b> » et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT.	Dépense : Aucune contribution financière n'est demandée
16/03/2023	N° 2023-04-2	Avenant n° 3 à la convention de services de prestations à domicile – modalités tarifaires et financières entre <b>Inter Mutuelles Assistance GIE</b> et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT.	Dépense : Tarif horaire Aide-Ménagère : 30€ TTC Idem Auxiliaire de Vie Dimanche/jours fériés : 35€ TTC
22/03/2023	N° 2023-04-3	Convention de formation « Accompagnement à l'écriture du mémoire professionnel » destinée à Mme Cécile CHARRON, coordinatrice du service de Soins Infirmiers à Domicile entre <b>l'Institut Régional du Travail Social</b> et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT.	Dépense : 495,85€
27/03/2023	N° 2023-04-4	Convention de formation professionnelle pour <b>Mme Cécile CHARRON (SSIAD)</b> entre le Centre Hospitalier de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT.	Dépense : 80€
27/03/2023	N° 2023-04-5	Convention de partenariat « Forfait Répît » : du relayage pour les aidants à domicile entre le <b>Groupe Hospitalier et Médico-social du Haut Val de Sèvre et du Mellois</b> et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT.	Dépense : La PFR finance les forfaits répîts à hauteur de 100% pour 10 heures par aidant et par an, selon les tarifs du SAAD en vigueur.
03/04/2023	N° 2023-04-6	Convention réglant la collaboration entre <b>M. Benjamin BLOUIN</b> , infirmier libéral et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT (service de Soins Infirmiers à Domicile).	Dépense : Règlement des honoraires correspondant aux actes effectués plus indemnités de déplacement
11/04/2023	N° 2023-04-7	Convention pour une prestation de yoga/relaxation au Multi-Accueil MELODIE entre M. PALMO SHANTI représenté par <b>Mme Tiphaine TEXIER</b> et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT.	Dépense : 300€